

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 23 janvier 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/97/1/Add.1
6 décembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. **Adoption de l'ordre du jour.** Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire (document WFP/EB.1/97/1) établi d'après le Programme de travail du Conseil d'administration pour 1997 approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (document WFP/EB.3/96/11). Le Conseil d'administration peut décider d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

2. **Election du Bureau du Conseil d'administration et désignation du Rapporteur.** Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptés par le Conseil en 1996, celui-ci élit parmi ses représentants les cinq membres qui constituent son Bureau, choisis parmi les membres de chacune des listes électorales A à E du PAM. L'un des membres du Bureau est Président du Conseil d'administration et un autre Vice-Président. Les trois autres membres représentent leurs listes électorales respectives.

En application des méthodes de travail établies, le Conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa première session ordinaire.

3. **Questions de politique générale - Conséquences du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation pour le PAM.** Comme suite au Programme de travail du Conseil d'administration pour 1997, approuvé à la troisième session ordinaire de 1996, le Conseil est saisi d'un bref exposé indiquant les répercussions importantes du plan d'action sur les travaux du PAM et proposant diverses formes de collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour les suites à donner au plan d'action.

Le Conseil pourra souhaiter formuler des observations et guider le Secrétariat.

4. **Ressources et questions financières: mise à jour des barèmes des coûts indirects.** Pour donner suite à la demande faite par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) au Secrétariat à sa quarantième session, d'effectuer une nouvelle étude des coûts en 1996, le Conseil d'administration a été saisi, à sa troisième session de 1996, d'un document d'information présentant les premières conclusions de l'étude de 1996.

Le Conseil a noté que le Secrétariat proposerait de nouveaux barèmes pour 1997, si les conclusions de l'étude indiquaient des écarts appréciables par rapport aux barèmes actuels (décision 1996/EB.3/1). Conformément à cette décision, un document proposant de nouveaux barèmes sera soumis au Conseil pour examen et approbation.

5. **Programmes de pays.** Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, du Programme de pays pour l'Inde.

6. **Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration.** Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des propositions suivantes de projets de développement, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Nicaragua 4515 (Elarg.1) - Aide aux enfants d'âge préscolaire et aux élèves de l'enseignement primaire élémentaire dans les zones déprimées du Nicaragua

Syrie 2418 (Elarg.4) - Aide au reboisement et à l'aménagement des terres de parcours

7. Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées soumis à l'approbation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration sera saisi des propositions ci-dessous de projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées, dont le montant est supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver.

Angola 5602 (Elarg.1) - Aide alimentaire aux personnes déplacées et touchées par la guerre

8. Rapports d'évaluation

Au titre du présent point, les documents d'évaluation ci-dessous sont présentés au Conseil d'administration pour examen. Le Conseil aura à prendre note des rapports et à entériner le plan du Secrétariat qui vise à intégrer dans les travaux à venir du PAM les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations:

Egypte 3214 - Mise en valeur et colonisation de terres dans la région du Lac du Haut-Barrage

Inde 2303 (Elarg.2) - Développement rural dans les périmètres irrigués du Bassin du Krishna, Etat de Karnataka

Tunisie 4783 - Assistance au projet de développement rural dans les régions montagneuses du nord-ouest

9. Rapports présentés par le Directeur exécutif

a) Rapports sur l'état d'avancement de projets de développement approuvés

Le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, du rapport sur l'état d'avancement d'un projet en cours depuis deux ans ou plus:

Panama 2796 (Elarg.1) - Développement communautaire et production vivrière dans les zones déprimées

b) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996

Au titre du présent point, le Conseil d'administration pourra souhaiter examiner les résumés des projets de développement suivants approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués:

Bangladesh 2197 (Elarg.10) - Programme de développement rural

Egypte 5586 - Soutien à l'aménagement des ressources naturelles dans le désert du nord-ouest

Gaza 5761/Q - Appui aux programmes de protection sociale dans la Bande de Gaza

Malawi 5782 - Amélioration de la sécurité alimentaire s'appuyant sur des activités ciblées vivres-contre-travail

Zaïre 5732 - Sécurité alimentaire à Kinshasa

c) Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996

Au titre du présent point, le Conseil pourra examiner les résumés ci-dessous des projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR) approuvés

par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

Algérie 4155 (Elarg.6) - Aide alimentaire en faveur des groupes vulnérables de réfugiés sahraouis

Bangladesh 5329 (Elarg.1) - Aide aux réfugiés de Myanmar

Djibouti 4960 (Elarg.2) - Aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et somalis et aux rapatriés d'Éthiopie

Sri Lanka 5346 (Elarg.3) - Aide aux Sri Lankais déplacés à l'intérieur du territoire

Yémen 5771 - Aide alimentaire aux réfugiés somalis

Zambie 5428 (Elarg.2) - Aide alimentaire aux réfugiés angolais et zaïrois

d) Augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996

Un document présentant le détail des augmentations budgétaires, approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, pour sept projets de développement sera soumis au Conseil au titre du présent point de l'ordre du jour.

10. **Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1996 du**

Conseil d'administration. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur les méthodes de travail, le résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1996 sera présenté pour aval.

11. **Questions diverses.** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

12. **Vérification des décisions et recommandations adoptées.** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions et/ou recommandations de la présente session afin d'en vérifier l'exactitude.